

**Article 1 :** L'utilisateur s'engage à respecter les règles de **déontologie\*** informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but :

- de cacher sa véritable identité,
- de se connecter sous un autre identifiant.
- de causer du tort à l'établissement ou à son réseau.
- de réaliser d'achat en ligne.
- etc...

**Article 2 :** Chaque élève doit respecter les règles juridiques : respect des autres, respect de valeurs humaines et sociales.

Il est donc interdit :

- De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé ;
- De consulter ou de publier des documents :
  - A caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste ou xénophobe ;
  - A caractère pédophile, sexiste ou pornographique ;
  - Incitant aux crimes, délits et à la haine ;
  - A caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

Il est par contre conseillé d'éviter de noter ses divers mots de passe sur un support (étiquette, cahier...) pouvant être vu par un visiteur ou une autre personne non habilité à le connaître.

**Article 3 :** L'utilisateur s'engage à ne pas accéder, à lire, modifier, copier ou détruire des données sans l'accord explicite du responsable de ces données.

**Article 4 :** Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail est interdit. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou documents dans son répertoire personnel en vue de réalisation d'exposés ou de travaux pédagogiques demandés par le personnel enseignant.

**Article 5 :** L'usage d'Internet est réservé aux travaux et recherches dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou d'un projet personnel de l'élève (cours, exercices en lignes, orientation, etc.)

**Article 6 :** En cas de violation de la charte, l'établissement pourra suspendre immédiatement les droits d'accès de l'utilisateur à Internet et aux ressources informatique. Cette décision interviendra une fois que l'utilisateur aura été entendu. L'intéressé pourra être passible d'une sanction disciplinaire.

**Article 7 :** Tous les documents sur le bureau seront effacés automatiquement après une déconnexion de la session. Veillez à bien les sauvegarder dans votre disque personnel ou votre espace de travail commun.

Le chef d'établissement

L'élève

Le responsable légal (ou les deux)